

prison de la Tour, et qui devait lui aussi, malgré ses cheveux blancs, quatre ans après monter sur l'échafaud.

**La Grande remontrance (1641).** — A ce moment arrivèrent d'Irlande de terribles nouvelles. Cette malheureuse île, dépouillée sous Henri VII et Henri VIII de son autonomie, persécutée dans ses coutumes, ses lois, ses costumes, sa langue, sa foi sous Élisabeth, spoliée dans le nord des deux tiers de ses terres données à des colons anglais protestants sous Jacques I<sup>er</sup>, s'était, après la chute de Strafford, soulevée, au nom du roi, dans une formidable insurrection. Huit mille Anglais avaient été égorgés. D'un autre côté, Charles, par d'habiles concessions, reconqu Coast l'antique popularité des Stuarts. Dans le Parlement même de Westminster et au sein de la Chambre des Communes, il se formait un parti favorable au roi parmi les presbytériens modérés, effrayés de la marche révolutionnaire de l'opposition.

Pym, alarmé de ce mouvement de réaction, résolu, pour l'arrêter, de faire appel à la nation elle-même, et fit voter la *Grande remontrance*, sombre tableau où il retraçait les maux du passé, ceux du présent, les dangers courus par la foi et la liberté. La Grande remontrance, adressée, non au roi, mais au peuple, sorte d'appel à l'insurrection, était d'une illégalité manifeste. Aussi, le 5 janvier 1642, le procureur général de la couronne accusa, dans la Chambre des Lords, de haute trahison cinq membres des Communes, Hampden, Pym, Strode, Hollis, Haslerig. Le lendemain Charles vint en personne demander qu'on lui livrât les cinq accusés; mais, prévenus, ils s'étaient échappés et avaient trouvé un refuge sûr dans la Cité. Charles, furieux, la rougeur au front, sortit à l'instant de Londres et alla dans le nord de l'Angleterre préparer la guerre civile.